



Communiqué de presse, le 20 juillet 2023

Urgent : pénurie de sauveteurs sur les plages Appel à recrutement de Sauveteurs en Mer pour le mois d'août ! #emploisaisonnier

On assiste depuis le début de l'été à une pénurie de sauveteurs sur certaines plages : retrait temporaire des CRS nécessitant un renfort des heures effectuées par les sauveteurs SNSM d'une part, et impliquant des plages non surveillées dans certaines villes balnéaires d'autre part. En parallèle, l'engagement des jeunes dans les emplois saisonniers d'été est en baisse, et ce dans tous les secteurs d'activités. La SNSM lance donc un appel à engagement urgent pour le mois d'août !

La SNSM, l'un des acteurs de sauvetage et secourisme, forme et met des Sauveteurs en Mer à disposition des communes pour surveiller les plages l'été ; au même titre que d'autres acteurs tels que les SDIS, les CRS etc. En effet, ce sont les maires qui sont responsables de la sécurité de leurs plages dans la zone des 300 mètres à partir du littoral. Les sauveteurs sont alors rétribués par la mairie qui les engage au titre d'un emploi saisonnier.



©CFI SNSM

Si la formation d'un Sauveteur en Mer pour rejoindre les rangs de la SNSM, notamment l'été, dure normalement une année, l'association ouvre plus largement son recrutement pour faire face à cette situation exceptionnelle. Elle invite en urgence toute personne disposant des qualifications réglementaires (BNSSA et PSE1) à la rejoindre pour compléter le dispositif pour ce mois d'août.

Bien entendu, la formation pourra se poursuivre dès septembre en prévision de 2024 qui s'annonce également très difficile avec le retrait annoncé des CRS des plages et compte tenu de l'important besoin en secouristes pour les Jeux Olympiques, laissant présager un besoin important sur les postes de plage. **La saison estivale étant bien entamée, les sauveteurs sont sur le pont mais les renforts sont nécessaires !**

POUR POSTULER ?

Pour postuler pour août 2023 :

Adressez votre candidature à affectations.ns@snsm.org en joignant la copie de vos diplômes à minima BNSSA et PSE1 (à jour de recyclage).

Les Sauveteurs en Mer recrutés bénéficieront d'une solution de logement gratuit par les communes qui les emploieront.

Pour postuler pour l'été 2024 et bénéficier de la formation complète dès septembre 2023 :

Prenez contact avec le centre de formation et d'intervention SNSM (CFI) le plus proche de chez vous et rendez-vous aux réunions d'informations dès la rentrée scolaire. Cartographie des CFI de la SNSM sur www.snsm.org

POURQUOI S'ENGAGER AVEC LA SNSM ?

S'engager pour devenir nageur sauveteur à la SNSM, c'est s'assurer de suivre une formation validée par des diplômes d'Etat et bénéficier d'un emploi saisonnier.

Intégrer la SNSM, c'est aussi devenir membre d'une association reconnue pour ses valeurs de solidarité, de dépassement de soi, d'anticipation, de « professionnalisme », et d'esprit d'équipe. Autant de valeurs qui en font une véritable école de vie et une expérience très enrichissante, valorisable par la suite dans le cadre d'une recherche d'emploi.

Un avant-goût d'emploi saisonnier de Sauveteur en Mer ?

[<< Trailer à partager sans modération >>](#)

Les Sauveteurs en Mer de la SNSM

La SNSM, association loi 1901, reconnue d'intérêt général, opérant une mission de service public, repose sur un modèle bien précis :

- D'une part, les sauveteurs embarqués qui œuvrent bénévolement en mer toute l'année au large 24h/24 de

puis les 208 stations de sauvetage SNSM :

- **D'autre part, les nageurs sauveteurs qui, employés par les communes l'été, sont formés par la SNSM toute l'année pour veiller à la sécurité des estivants. Ils sont également bénévoles hors saison et peuvent être mobilisés dans le cadre de Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS) lors de manifestations sportives, nautiques ou culturelles.**

Les nageurs sauveteurs de la SNSM en chiffres (2022)

- 32 centres de formation et d'intervention et 235 postes de secours en plage (soit 1/3 des plages françaises surveillées) ;
- 1 450 nageurs sauveteurs sur les plages pour la période estivale ;
- L'été 2022 sur les plages, 14 000 personnes ont été soignées, 2 300 secourues et plus de 1 000 enfants égarés ont été retrouvés aux abords des plages ;
- Près de 2 000 missions de sécurité civile et sécurités nautiques en mer toute l'année.

NB : Initialement, la formation pour devenir nageur sauveteur SNSM sur les plages l'été est sanctionné par 6 diplômes : A la vue de la nécessité des renforts cet été, la SNSM incite toute personne déjà titulaire d'au moins le BNSSA et le PSE1 et disponible en août à se manifester. Les autres diplômes pourront être réalisés post saison estivale 2023.

Adressez votre candidature à affectations.ns@snsm.org en joignant la copie de vos diplômes BNSSA et PSE1.

-**BNSSA** : Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

-**PSE1** : Premiers secours en équipe de niveau 1

-**PSE2** : Premiers secours en équipe de niveau 2

-**Permis côtier**

-**CRR** : Certificat de Radiotéléphonie Restreint

-**SSA Littoral mention pilotage** : Surveillance et Sauvetage Aquatique sur le littoral. Le SSA est le dernier stage pratique qui valide l'ensemble de la formation. Il est sanctionné par un certificat de compétences reconnu par la Sécurité Civile (arrêté du 19 février 2014).

A PROPOS DE LA SNSM : La SNSM est une association à but non lucratif - reconnue d'utilité publique et Grande cause nationale en 2017. Elle a pour missions principales le sauvetage en mer et la surveillance des plages. Elle s'appuie sur 9 000 bénévoles qui œuvrent à partir de 208 stations de sauvetage sur tout le territoire français (métropole et outre-mer), 32 centres de formation et d'intervention et 235 postes de secours sur les plages.

Elle est financée à 56 % par des ressources privées issues de la générosité du public et des entreprises, à 31 % par les subventions publiques (Etat et collectivités territoriales), le restant correspondant à des missions de services (Dispositifs prévisionnels de secours, remorquages, dispersions de cendres...).

CONTACT PRESSE :

Claire Berthelot : claire.berthelot@snsm.org / 01 56 02 63 68 – 06 59 73 20 57

Pour avoir accès aux communiqués et dossiers de presse de la SNSM : <https://www.snsm.org/presse>

Accès photothèque SNSM : <https://phototheque.snsm.org/>